

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1- Acceptation des conditions générales de vente - Engagement contractuel

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la SOCIETE DES ETABLISSEMENTS FILAIRE, SAS au capital de 416 000 ", Sembadel Gare, 43160 SEMBADEL, 667 220 040 RCS LE PUY EN VELAY (la Société), et le client (le Client) de la Société.

Ces relations contractuelles portent sur l'achat, contre paiement, par le Client des produits proposés par la Société.

La validation d'un devis par le Client ou la signature d'un bon de commande engage le Client et engendre la commande irrévocable des produits et l'acceptation sans réserve de l'intégralité des présentes conditions générales de vente qui lui ont été préalablement communiquées.

Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de produits réalisées par la Société.

La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Nous invitons le Client à faire une lecture attentive des conditions générales en vigueur à chaque nouvel achat auprès de la Société. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la commande par le Client.

### 2- Produits

Les produits proposés à la vente aux particuliers sont ceux de notre catalogue : bardage, bois d'emballage, bois d'ossature, bois de charpente, carrelé, lambris, lames de volets, lames de terrasse, parquet, plots de menuiserie. Sauf accord exprès avec le Client, nos marchandises ne sont ni reprises ni échangées.

La Société se réserve le droit à tout moment et sans préavis de modifier, d'ajouter ou de supprimer des produits à son catalogue, sans que ce fait puisse donner lieu à une indemnité de quelque sorte ou à annulation de commande.

### 3- Tarifs

Les prix de nos produits sont ceux figurant dans notre catalogue comprenant la grille tarifaire. Un devis précis sera établi en fonction de la demande du Client, il comprendra le détail des produits commandés et des prix afférents.

La Société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes transmises à la Société après cette modification.

Les prix sont exprimés en Euros. En fonction de la demande du client, ils comprennent livraison comprise ou non. Les prix sont indiqués TTC (Toutes Taxes Comprises) incluant la TVA au taux fixé par les réglementations en vigueur. Le prix total indiqué dans le récapitulatif du devis est le prix définitif.

Des remises peuvent être pratiquées par la Société en fonction du volume d'achat. Si tel est le cas, ne seront applicables qu'après indication sur le devis ou confirmation par la Société sur la commande.

### 4- Conditions de règlement

L'intégralité du prix de vente est payable comptant à la livraison par chèque, espèce ou cartes bancaires (Visa, American Express, Master Card). Les frais éventuels liés au paiement sont à la charge exclusive du Client. Chaque paiement doit être effectué dans la même devise que celle indiquée sur la facture. Dès livraison des produits, la Société établit une facture en double exemplaire, dont un exemplaire est délivré au Client.

Le paiement entraîne le transfert de propriété des produits au Client. Dans ces conditions, le Client doit être assuré pour les produits (vol, incendie, détérioration etc.) dès la livraison effectuée.

En aucun cas, les paiements dus à la Société ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation, sauf accord écrit de la Société. Tout paiement qui est fait à la Société s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

En cas de retard de paiement pour quelques raisons que ce soient, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées. Les pénalités de retard sont exigibles au prorata à compter du 1<sup>er</sup> jour de retard sans qu'un rappel ne soit nécessaire et seront d'office portées au débit du compte du Client.

### 5- Livraison des produits

Sauf accord préalable et exprès de la Société, celle-ci n'assure pas la livraison des produits. Le Client est seul responsable de l'enlèvement des produits dans nos entrepôts et de leur acheminement. Le cas échéant, les frais et délais de livraison sont indiqués dans le devis ou dans le bon de commande remis au Client. Les frais de livraison comprendront l'assurance des produits pendant cette livraison.

### 6- Vérification des produits

Lors de la remise du produit ou, en cas d'accord de la Société, lors de la livraison, le Client doit impérativement inspecter le colis (quantité et conformité des produits). Après vérification, le bon de livraison ou de transport peut être signé. En cas d'anomalie, le Client doit émettre sur ledit bon toutes les réserves nécessaires, de manière précise et lisible, et refuser le colis, puis confirmer ses réserves à l'adresse suivante SOCIETE DES ETABLISSEMENTS FILAIRE Sembadel Gare 43160 SEMBADEL, en précisant le numéro du bon de commande ou du devis concerné.

### 7- Responsabilités - conseils d'utilisation

Compte tenu du produit considéré, la quantité de produit peut varier de 0 à 3 % et les dimensions de + ou - 3% en fonction des variations hygrométriques par rapport au devis ou à la commande confirmée. Pour le bois transformé, le taux d'humidité est mentionné dans la facture. Sans indication, le bois est considéré comme non sec.

Nos produits sont garantis de qualité saine, loyale et marchande. Ils sont composés de matières naturelles et peuvent être sujets à des variations ou des déformations qui ne sauraient engager la responsabilité de la Société. Les produits devront être stockés par le Client dans des conditions conformes à leur nature. Ces prescriptions sont impératives pour maintenir leur qualité.

L'utilisation des produits relève exclusivement de la responsabilité du Client. Nos conseils d'emploi, oraux ou écrits, n'ont qu'une valeur d'information sans engagement et ne dispensent pas le Client de vérifier lui-même, l'adaptation des produits aux buts recherchés.

Nous vous rappelons que l'air d'un appartement chauffé à 20° correspond à une humidité du bois de 8 à 10 %, contre 15 à 20% pour celui d'un local non chauffé. Ces 8% d'écart moyen modifient de 1 à 3% la largeur des lames, soit 0,7 à 1,8 mm sur une lame de 70 mm. Les parquets doivent être posés dans des conditions normales (bâtiment sec, dalles, carrelages, plâtres, achevés depuis suffisamment de temps, mise en marche du chauffage). A défaut, il existe notamment un risque d'augmentation dimensionnelles des lames et de montée de l'ensemble du parquet avec toutes ses conséquences. A minima, nous vous invitons avant la pose à empiler les lames dans la pièce sans défaire les parquets, tout en croisant les rangs, de façon à ce que l'air circule librement entre elles. En quelques jours les lames auront acquis l'humidité ambiante et, de ce fait, adaptées leur largeur en fonction du pourcentage d'humidité de la pièce. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'après quelque mois, si le local est chauffé régulièrement, le parquet reviendra pratiquement à sa cote d'origine et des joints se pourront se produire entre les lames.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE (Extrait du D.U.T 51.1)  
HYGROMETRIE AIR AMBIANT = HUMIDITE D'EQUILIBRE DU  
BOIS

Température 19/20° 40%	8%
Température 19/20° 50%	9-10%
65%	12%
70%	13-14%

Nous procédons régulièrement à des contrôles de fabrication ;  
cependant si un défaut se présentait :  
- Arrêter immédiatement la pose.  
- Consulter votre revendeur ou votre poseur.  
En cas de constatation d'une anomalie sur les produits,  
toute utilisation ou pose est proscrite.

## 8- Garanties

Conformément au Code de la consommation et au Code civil français, le client est informé que la Société lui assure la garantie légale de conformité et la garantie relative aux défauts de la chose vendue.

Ces garanties peuvent être mises en jeu dans les conditions légales et en contactant nos services aux coordonnées mentionnées à l'article 1 des présentes conditions générales.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le client consommateur :

- bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le client consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Il est rappelé à ce titre les articles du **code de la consommation** concernant la garantie légale de conformité :

Article L.217-4 : *Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.*

*Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.*

Article L.217-5 : *Le bien est conforme au contrat :*

*1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

*- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*

*- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

Article L.217-12 : *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.*

Il est également rappelé les articles du **code civil** sur la garantie relative aux vices cachés :

Article 1641 : *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.*

Article 1648 alinéa 1 : *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.*

La Société a souscrit toutes les assurances requises pour l'exercice de son activité et est dûment assurée auprès de la société Assurance Vigouroux-Celle Generali dont le siège social est Avenue Jeanne d'Arc, 43750 VALS PRES LE PUY dont les coordonnées téléphoniques sont : 04 71 07 00 60.

La période pendant laquelle les éventuelles pièces détachées indispensables à l'utilisation du produit sont disponibles dépend du produit vendu et est indiquée sur le devis, ou le cas échéant, le bon de commande en fonction dudit produit.

## 9- Force Majeure

La Société ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour tout retard de livraison ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure, en ce compris mais non limitativement : l'incendie, l'explosion, la destruction ou la dégradation partielle ou totale du site de production ou des stocks, les grèves, les attentats, le lock-out, les pannes machines, arrêt de la fabrication dû à un accident, la pénurie de matières premières, en ce compris la fourniture de matière première impropre techniquement à la transformation, les perturbations dans les transports et tous événements échappant raisonnablement au contrôle de la Société.

## 10- Loi applicable - langue du contrat - litiges

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Elles sont soumises à la Loi Française.

La Société et le Client privilégieront une solution amiable avant toute action en justice (les délais de prescription seront interrompus).

En cas de contestation, le Client pourra recourir à la médiation conventionnelle en saisissant le médiateur de la consommation du secteur de la Haute-Loire, le groupement de la Chambre National des Praticiens de la Médiation, représentée sur le département par Mr Roland LONJON, notre médiateur désigné. Il est possible de saisir le médiateur directement au numéro suivant : 06 89 30 85 03. Il pourra également recourir à tout autre mode alternatif de règlement des litiges. En cas d'échec, la contestation sera soumise aux tribunaux compétents.

## 11- Réclamations

Toutes réclamations ou questions peuvent être adressées par courrier à la Société FILAIRE, à : Sembadel Gare, 43160 SEMBADEL, par tél. : 04 71 00 90 93 - Fax : 04 71 00 93 60 ou par mail : contact@filaire-sa.com.

## 12- Protection des données personnelles

Les informations nominatives collectées auprès du Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à l'établissement et au paiement de la facture correspondante. Le défaut de renseignement d'une telle information entraîne une impossibilité de procéder à la vente et de fournir la marchandise demandée.

Le destinataire des données est exclusivement la SOCIETE DES ETABLISSEMENTS FILAIRE.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qui peut exercer en s'adressant à :

Monsieur Stéphane FILAIRE, Président

Par courrier : Sembadel Gare, 43160 SEMBADEL

Par tél. : 04 71 00 90 93 - Fax : 04 71 00 93 60

Par mail : contact@filaire-sa.com.

Le Client peut opposer, sans frais et sans justification, aux traitements des données qui le concernent.